

### **Avis sur le projet d'attribution de permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures liquides et gazeux conventionnels –Permis Calavon**

#### **La consultation publique :**

La procédure de consultation publique à été mise en place dans un souci de transparence et devait être un gage d'une qualité accrue du processus réglementaire.

La procédure via internet est censée permettre une large diffusion et un accès facile aux citoyens

.Par souci d'une meilleure transparence de ce mode de consultation , l'Etat par la loi N°2012-1460 du 27 décembre 2012 dans son article 3 modifié par l'ordonnance N°3013-714 du 5 août 2013 , art 4 prévu « qu'à titre expérimental, à compter du 1 er avril 2013 et pour une durée de 18 mois dans le cadre des consultations organisées sur certains projets de décrets et arrêtés ministériels en application de l'article L120-1du code de l'environnement, dans sa rédaction issue de la présente loi et sous réserve des articles L120-1-2 et L 120-1-3 du même code :

- les observations du public formulées par voie électronique sont rendues accessibles par voie électronique au fur et à mesure de leur réception et maintenues à la disposition du public pendant la même durée que la synthèse prévue au II du même article L-120-1.

*Sur le site indiqué : [www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/](http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/) il est indiqué :*

*« Les observations du public peuvent être déposées par voie électronique du 19 septembre 2014 au 11 octobre inclus à l'adresse suivante : <http://www.consultations-publiques> . En raison du volume du dossier, celui-ci ne peut être mis à disposition du public par voie électronique. Conformément à la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 et à l'ordonnance n° 2013-714 du 5 août 2013 relatives à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement, il est consultable( sur rendez-vous au 01 40 81 95 27 ) jusqu'au 11 octobre 2014 inclus, et aux heures d'ouvertures des bureaux au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, bureau exploration et production des hydrocarbures, tour Esplanade(Séquoia) DGEC 1 place Carpeaux 92800 Puteaux , ainsi qu'à la direction régionale de l'Environnement , de l'Aménagement et du logement Provence Alpes –Côte-d'Azur, 16 rue Antoine Zattara 13332 Marseille Cedex3.*

Adresse : 10 bd du Nord 84200 CARPENTRAS tel : 04 90 36 28 66

E mail : [fnevaocluse@gmail.com](mailto:fnevaocluse@gmail.com) site : <http://fne-vaocluse.fr>

Association régie par la loi 1901 agréée au titre de l'art.141.1 du code de l'environnement

N° siret : 38871892600032-APE : 913 E

# F.N.E.VAUCLUSE

## France Nature Environnement 84



Mais force est de constater que les éléments concernant une consultation publique ne sont pas réunis :

- 1) Le dossier n'est pas visible (ni connu) des services de la DREAL à l'adresse indiquée
- 2) Si nous avons pu identifier la personne responsable du dossier en PACA c'est à une adresse différente 67-69 Avenue du Prado ou aucune pièce supplémentaire à celles transmises en ligne ne pouvait être consultée. (En ligne le principal document : l'étude d'impact, est intitulée : annexe 4 : quid des 3 premières annexes et du dossier principal ?)

**Nous considérons que l'information transmise par le site officiel du ministère est mensongère et ne permet pas au public l'accès au dossier dans la plus grande transparence.**

Par ailleurs Il est impossible d'avoir accès aux 340 commentaires déjà émis lors de l'édition de cet avis

**Nous considérons que la transparence nécessaire à une consultation publique n'est pas respectée.**

**POUR CES DEUX RAISONS NOUS DEMANDONS L'ANNULATION DE LA PROCEDURE EN COURS**

Adresse : 10 bd du Nord 84200 CARPENTRAS tel : 04 90 36 28 66

E mail : [fnevaocluse@gmail.com](mailto:fnevaocluse@gmail.com) site : <http://fne-vaocluse.fr>

Association régie par la loi 1901 agréée au titre de l'art.141.1 du code de l'environnement

N° siret : 38871892600032-APE : 913 E